

Affaire suivie par :

Xavier JOURDAIN – Président de la CNA Slalom
Tél. : 06 14 56 05 14 - Mail : xjourdain@ffck.org

A Mantes la Jolie, le 13 novembre 2014.

Destinataires :

Athlètes participants à l'animation nationale slalom

Clubs FFCK, Entraîneurs...

OBJET : INFORMATIONS SUR LES LISTES N1 POUR LA SAISON 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons les points du règlement national slalom qui conditionnent l'établissement des listes N1 pour la saison 2015.

Règlement national

Article RP 73 - Accès

Lors des dates définies en début de saison en fonction du calendrier national, une nouvelle liste d'embarcation N1 est établie à partir du classement national selon des quotas précisés en annexe. Une date est placée à l'issue de la saison sportive et une autre en milieu de saison. Une embarcation en liste N1 peut se désister en faisant une demande écrite auprès de la Commission Nationale d'Activité, cette demande doit être réalisée dans les quinze jours qui suivent la publication de la liste des sélectionnés. Pour être éligible à intégrer ou à se maintenir en liste N1, une embarcation doit avoir obtenu au moins trois résultats lors d'une course nationale lors des 12 mois précédant la date de parution de la liste. Si elle remplit les conditions d'accès, une embarcation qui sort de liste N1 peut courir les compétitions de niveaux inférieurs. Une embarcation qui sort de liste N1 est remplacée par la suivante au classement non descendu de N1. Une embarcation ne peut monter ou descendre de N1 qu'une fois par saison.

Annexes du règlement

Annexe 4 : Les conditions d'accès et prérequis aux différentes animations nationales

En référence à la section 3 « Les différentes compétitions et classements »

Les conditions d'accès et prérequis aux différentes animations interrégionales et nationales aux dates des montées descendentes sont les suivantes :

- Pour tous les niveaux : être au classement national avec un minimum de quatre courses.
- Pour tous les N1 : avoir au moins deux courses nationales qui entrent dans les quatre courses comptant dans le classement du compétiteur.

Annexe 7 : Conditions d'accès à l'animation N1

En référence à l'article RP71 et RP 73.

7.1. Dates de mise en liste :

- Mise en liste intermédiaire : en 2014, il n'y aura pas de mise en liste intermédiaire.
- Mise en liste en fin de saison : la mise en liste en fin de saison 2014 se fera au **10/11/2014**, à l'issue de la coupe d'Automne.

7.2. Quotas N1 :

A la fin de la saison N1, les athlètes qui n'ont pas 4 courses dans leur classement ou qui ne sont pas dans les quotas suivant descendant de N1 pour la saison suivante.

Les athlètes n'ayant participé à aucune course nationale de la saison au jour de la mise en liste ne peuvent figurer sur la liste N1 et libèrent une place. En supplément des quotas de montée/descente.

Dans le cas où une embarcation figure au classement mondial de l'ICF (et rentre dans les listes N1 d'après le classement national) au moment de la mise en liste N1 pour une autre nation que la France, son intégration se fera sous la forme d'une dérogation automatique mais ne prendra pas de quotas.

Nombre d'embarcations en N1			Nombre de bateaux qui descendent de N1 vers une autre animation, ou qui montent en N1 au 10 novembre 2014		
Bateaux	Dames	Hommes	Bateaux	Dames	Hommes
K1	28 dont 4 moins de 18 ans	65 dont 6 moins de 18 ans	K1	6	12
C1	12 dont 3 moins de 18 ans	40 dont 5 moins de 18 ans	C1	4	7
C2		24 Dont 3 moins de 18 ans	C2		4

Nous tenons à souligner quelques points importants :

- **Quotas pour les embarcations moins de 18 ans en 2015 :** Il s'agit d'une nouveauté. Cela doit permettre de favoriser les montées pour les plus jeunes embarcations et de leur permettre d'être plus facilement au contact du plus haut niveau.
- **Désistements :** une embarcation peut se désister en faisant une demande auprès de la CNA dans les 15 jours qui suivent la publication de liste. Ces demandes sont à faire avant le : 27/11/2014. Elles seront remplacées par les embarcations suivantes au classement national.
- **Dérogations pour la liste :** toute demande de dérogation doit être faite avant le 21/11/2014 par écrit auprès de la CNA slalom (cna-slalom@ffck.org). Une analyse collégiale avec le Directeur des Equipes de France sera faite.

Les listes définitives seront publiées le 27/11/2014.

En cas de questions ou d'interrogations, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement,

Xavier JOURDAIN – Président de la CNA Slalom
Tél. : 06 14 56 05 14 - Mail : xjourdain@ffck.org

Mail : cna-slalom@ffck.org

Site internet : http://www.ffck.org/eau_vive/slalom/